

SESSION DE 2008

**CONCOURS EXTERNE
DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS AGRÉGÉS**

Section : ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

**ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE
ET DEVELOPPEMENT DE LA PERSONNE
DISSERTATION**

Durée : 7 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout document et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Hormis l'en-tête détachable, la copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.

Tournez la page S.V.P.

Répétition et fatigue induite par l'activité physique, lors de l'acquisition des habiletés motrices en Education Physique et Sportive : effets conjugués, effets compatibles ou effets antagonistes sur l'apprentissage moteur ?